

A cet effet, il nous a fallu, d'abord, et avant tout, couper court au système de l'octroi illimité des subsides et des gratuités aux entreprises et aux œuvres qui, tout méritoires qu'elles fussent, nécessitaient, pour les satisfaire, une augmentation considérable de notre passif et un surcroît correspondant de la dépense annuelle, pour intérêt et amortissement.

Nos devanciers avaient, peu de temps avant les élections générales, accordé par arrêtés en Conseil, avec l'engagement de les faire ratifier par la nouvelle Législature, des subsides et des octrois de ce genre pour au-delà de un million de piastres, et ils avaient augmenté, dans plusieurs branches du service civil, la dépense annuelle, par un surcroît de salaires et d'employés. Afin de solder ces subsides, il nous eût fallu négocier de nouveaux emprunts, et, pour subvenir à l'augmentation de dépenses par ce surcroît de traitements, nous eussions été dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes, sans quoi l'équilibre désiré ne pouvait s'atteindre. Mais nous avions, comme je viens de le dire, pris l'engagement d'épuiser tous les moyens à notre disposition pour éviter d'augmenter le passif de la province ou de recourir à des impôts nouveaux. Entre ces deux obligations, nous nous sommes trouvés forcés, en obéissance au mandat populaire qui nous avait été confié, de ne pas exiger de la députation élue pour nous appuyer, la ratification d'une politique qu'elle avait condamnée sur toutes les tribunes populaires.

Nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, dans l'espoir de pouvoir bientôt faire disparaître de nos comptes annuels, le déficit énorme par lequel s'est soldé le dernier exercice de nos prédécesseurs. Cet espoir s'est réalisé en grande partie, durant notre première année d'administration, et je suis encore confiant que, si la députation veut nous continuer, dans cette politique d'économie, le cordial appui qu'elle nous a accordé jusqu'ici, nous l'accomplirons bientôt.

Les prévisions budgétaires ne peuvent jamais s'établir d'une manière précise et infaillible ; elles sont soumises à l'accident des circonstances qui font, indépendamment des efforts d'un gouvernement, qu'elles subissent, dans certains services, des variations inattendues. Il peut facilement arriver qu'un ralentissement dans le commerce de bois ou une diminution dans le nombre des licences accordées durant une année, occasionne une baisse sensible dans le produit de ces deux importantes sources de revenu. Il se peut aussi qu'un surcroît de dépenses incontrôlables élève, dans certaines proportions, le chiffre des déboursés prévus. C'est ce qui s'est produit cette année, dans le service des asiles d'aliénés, où le budget se